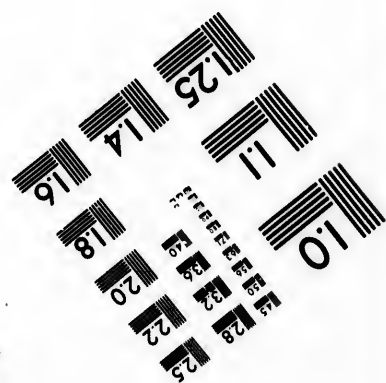
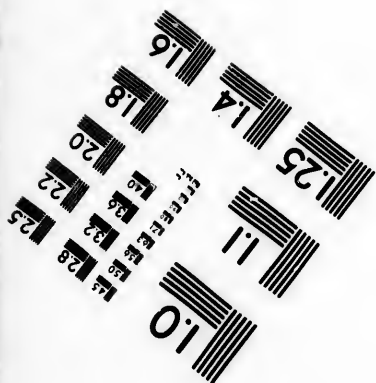
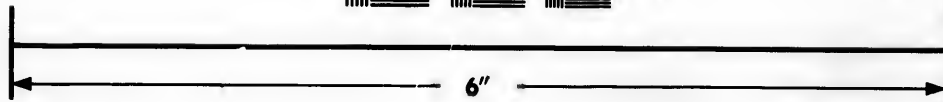
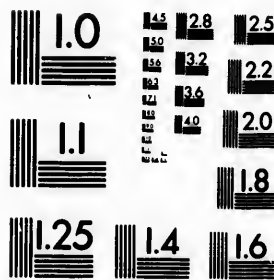


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25
28
32
36
40
45
50
54
60
66
72
78
84
90
96
102
108
114
120
125

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

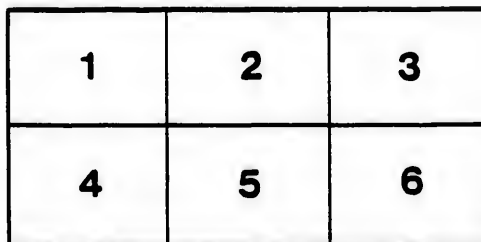
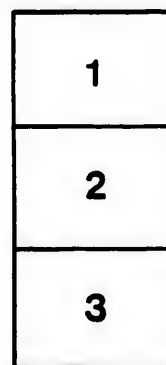
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

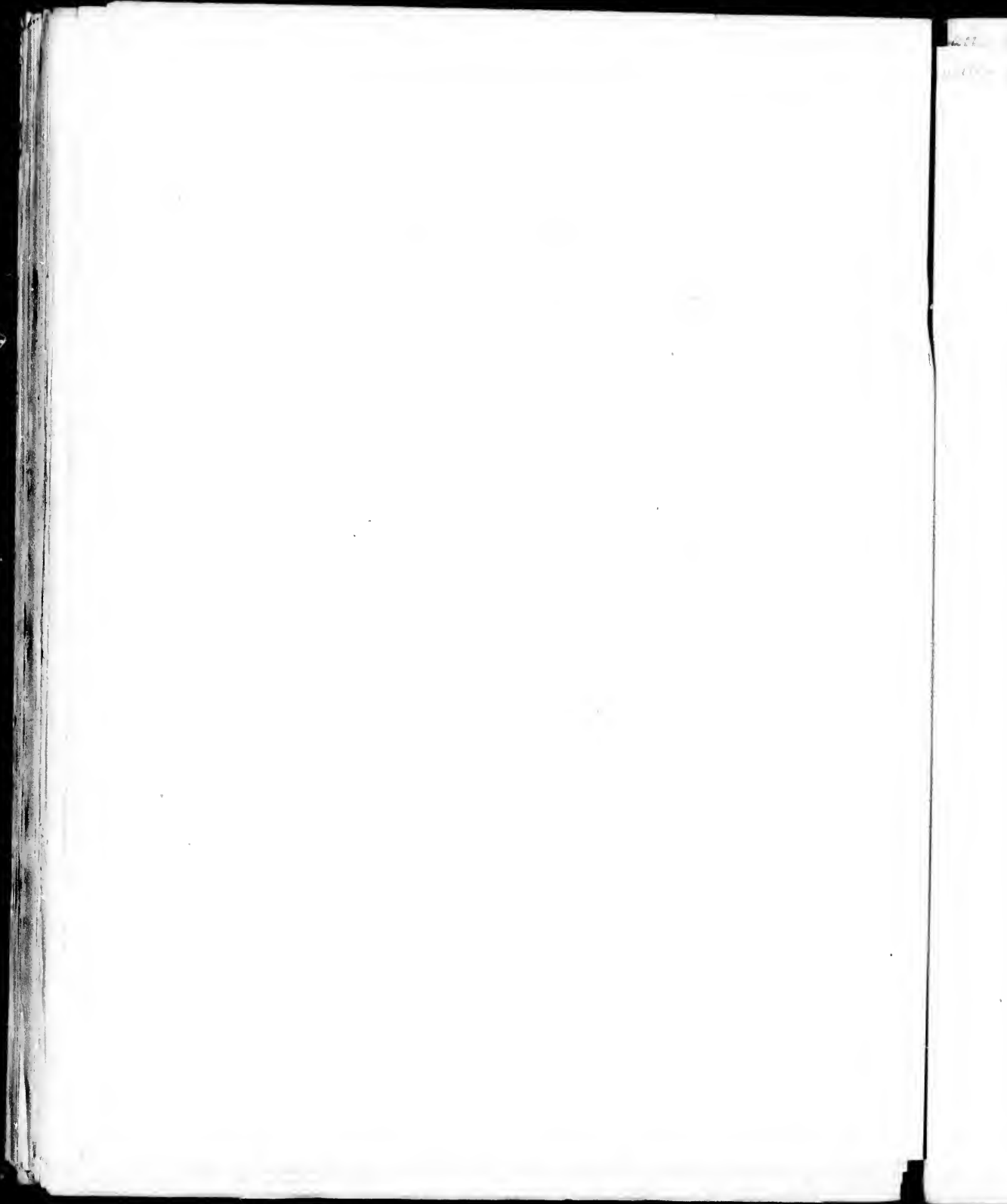
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à



(No. 9.)

(Circulaire.)

ARCHIEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
17 Juillet 1871.

MONSIEUR,

Je vous informe que la retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire, Mercredi, le 23 Août prochain, au soir, pour se terminer Mercredi le 30 du même mois, au matin. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel s'ouvrira à l'Archevêché, Jeudi le 7 Septembre, au soir, et se terminera Jeudi, le 14 du même mois, au matin.

J'invite spécialement à la première MM. les Curés qui n'ont pu assister à celle de 1870. Quant à la seconde, l'exiguité du local où elle a coutume d'avoir lieu fait désirer qu'elle ne soit suivie, autant que possible, que par MM. les Vicaires et autres prêtres tenus à l'examen.

L'on devra arriver à la retraite dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle la place à un autre.

Tous les prêtres employés dans le Saint Ministère, qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise, voudront bien se rappeler que le règlement publié dans la circulaire du 5 juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, afin d'assurer par ce moyen la continuation de leur pouvoirs. L'examen commencera Mercredi matin, veille de la seconde retraite, à 8 h.: tous doivent être rendus à l'heure fixée, et ne pas se faire attendre.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours, durant la retraite de MM. les Curés, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, sur le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à exercer tous les pouvoirs de desservant à l'égard des fidèles des paroisses dont

il aura la garde, et de plus à biner, le dimanche qui se rencontre dans l'intervalle choisi pour la retraite, afin de leur faciliter le moyen d'entendre la Sainte Messe. Il pourra même biner deux fois, dans le cas où le prêtre qu'il remplacera serait obligé d'être absent deux dimanches de sa paroisse. Il lui sera loisible, comme desservant, de déléguer un autre prêtre pour la célébration des mariages.

MM. les Curés de l'Île d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises, pour la desserte de leurs paroisses pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens, le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint-Sacrifice.

Je recommande particulièrement à chaque prêtre d'apporter avec lui un surplus, pour la clôture de la retraite. Et je profite de la circonstance pour faire la même recommandation aux M. M. du clergé, toutes les fois qu'il y aura grand concours à la cathédrale.

En transmettant à Son Excellence le Gouverneur-Général la requête adressée à la Reine par les fidèles du diocèse, pour demander son intervention en faveur du Souverain Pontife, j'en avais envoyé une copie à Sa Sainteté, et je l'avais accompagnée du produit de la collecte faite, l'année dernière, dans le diocèse pour le denier de S. Pierre. Je crois devoir vous faire part de la réponse que le Saint Père a daigné me faire, pour témoigner sa satisfaction et de la démarche solennelle faite par notre peuple auprès de Sa Majesté, et du don généreux qu'il lui a fait parvenir.

Je profite de l'occasion pour vous prier de rappeler à vos paroissiens que c'est dans le cours du mois prochain, que leurs aumônes pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi doivent être transmises au trésorier, M. Laliberté, prêtre de l'Archevêché.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ E.-A. ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

TABLEAU MENTIONNÉ DE L'AUTRE PART.

- | | |
|--|--|
| 1. Rivière du Loup et St. Antonin. | 32. St. Anselme et St. Henri. |
| 2. Notre-Dame du Portage et St. André. | 33. St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D. de la Victoire. |
| 3. St. Alexandre et Ste. Hélène. | 34. St. Jean Chrysostôme et St. Romuald. |
| 4. Kamouraska et St. Paschal. | 35. St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon. |
| 5. St. Denis et Mont-Carmel. | 36. St. Antoine et St. Apollinaire. |
| 6. La Rivière-Ouelle et St. Pacôme. | 37. Ste. Croix et St. Flavien. |
| 7. Ste. Anne et St. Onésime. | 38. Lotbinière et St. Edouard. |
| 8. St. Roch et Ste. Louise. | 39. Ste. Emmélie et St. Jean Deschaillons. |
| 9. St. Jean Port-Joli et St. Aubert. | 40. Les Grondines et Deschambault. |
| 10. L'Islet et St. Cyrille. | 41. St. Casimir et St. Alban. |
| 11. Le Cap St. Ignace et St. Thomas. | 42. Porneuf et Cap Santé. |
| 12. St. Pierre et St. François. | 43. La Pointe-aux-Trembles et St. Augustin. |
| 13. Berthier et St. Valier. | 44. St. Colomb et Ste. Foye. |
| 14. St. Raphaël et St. Cajetan d'Armagh. | 45. Ancienne-Lorette et St. Ambroise. |
| 15. St. Michel et Beaufort. | 46. Charlesbourg et Bempport. |
| 16. St. Gervais et St. Charles. | 47. Ste. Catherine et Valcartier. |
| 17. St. Lazare et Ste. Claire. | 48. L'Ange Gardien et le Château Richer. |
| 18. Buckland et Montminy. | 49. Ste. Anne et St. Féréol. |
| 19. St. Hénédine et Ste. Marguerite. | 50. St. Juchim et St. Tite des Caps. |
| 20. St. Edouard et St. Malachie de Prumpton. | 51. La Petite Rivière et la Baie St. Paul. |
| 21. St. George et St. François de Beauce. | 52. St. Urbain et St. Hilarion. |
| 22. Lambton et Forsyth. | 53. Les Eboulements et St. Irénée. |
| 23. St. Victor et St. Ephrem de Tring. | 54. La Malbaie et Ste. Agnès. |
| 24. St. Joseph et St. Frédéric. | 55. Roberval et la Pointe-aux-Trembles. |
| 25. Ste. Marie et St. Elzéar. | 56. Hébertville et St. Jérôme. |
| 26. St. Sylvestre et Broughton. | 57. N. D. de Laterrière et St. Dominique. |
| 27. St. Gilles et Ste. Agathe. | 58. Chicoutimi et Ste. Anne. |
| 28. St. Ferdinand et Wolfstown. | 59. St. Alphonse et St. Alexis. |
| 29. St. Calixte et Ste. Sophie. | |
| 30. Ste. Julie et Inverness. | |
| 31. St. Isidore et St. Lambert. | |

N. B.—MM. les Cures et Missionnaires, dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite, en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Pro summa qua Nos prosequeris observantia et caritate non erat Nobis dubium, quin maiore studio presentibus, in quibus versamur, calamitatibus Nos complectereris. Tuae littere die 14 aprilis proximi superioris date hoc apertius confirmant, per adiectum praesertim exemplar expostulationis istius Quebecensis populi additamque stipem ab ipso in subsidium nostrum collata. Profecto novem illa et viginti nominum millia damnantium admissum in Nos facinus, et a Regia sua tutelam petentium iurium nostrorum luculentissime testantur eo-

rum fidem sincerumque in hanc Petri cathedram obsequium. Addita vero stips, sicuti religiosos hosce sensus confirmat, sic impensam in Nos ostendit filialem pietatem. Non solum itaque grati, sed et gratulabundi egregia istae devotionis et amoris testimonia excipimus, meritanque iis gratiam referre cupientes, Deum toto corde rogamus, ut tuis, Venerabilis Frater, tuique populi votis citius obsecundare velit in communem totius catholice familiae utilitatem; idque generale beneficium cumulare peculiaribus in vos effusis gratiae suae muneribus. Horum autem omnium auspiciem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam tibi, Venerabilis Frater, universaeque Dioecesi tuae, grati animi nostri pignus et praecipuae benevolentiae peramanter impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 22 Maii anno 1871.

Pontificatus Nostri anno vicesimoquinto.

PIUS PP. IX.

PIE. IX. PAPE.

Vénérable Frère, salut et Bénédiction Apostolique. Considérant le respect profond et l'attachement que vous avez pour Nous, Nous n'avions pas le moindre doute que vous ne Nous fussiez encore plus dévoué au milieu des calamités dans lesquelles Nous trouvons actuellement. C'est ce que confirme bien clairement votre lettre en date du 14 Avril dernier, surtout si l'on considère et la copie adjointe de la pétition de la population de Québec et la somme qu'elle Nous envoie pour Nous secourir. Assurément ces vingt-neuf mille noms qui condamnent l'attentat commis contre Nous, et qui demandent à leur Reine la protection de Nos droits, attestent de la manière la plus évidente leur foi et leur sincère dévouement au Siège de Pierre. L'aumône que vous y avez jointe confirme à la fois ces sentiments religieux, et montre aussi leur piété filiale envers Nous. C'est pourquoi, non-seulement Nous vous félicitons de ces témoignages de dévouement et d'affection, mais, désirant vous en rendre grâces, Nous prions Dieu de tout Notre cœur, Vénérable Frère, qu'il daigne bientôt seconder vos vœux et ceux de votre peuple pour l'utilité commune de toute la famille catholique, et ajouter à ce bienfait général en répandant sur vous les dons particuliers de sa grâce. Nous désirons vous donner un gage de tous ces biens dans la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons très-affectueusement, Vénérable Frère, à vous et à tout votre Diocèse, comme témoignage de Notre reconnaissance et de Notre bienveillance toute spéciale.

Donné à Rome, à S. Pierre, le 22e jour de Mai de l'année 1871, et de Notre Pontificat la 25e.

PIE. IX. PAPE.

